

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

4

REGLEMENT GRAPHIQUE
Ensemble du territoire



MODIFICATION n°1
Dossier approuvé en Conseil municipal du 23 février 2017

Echelle : 1/2500

de

de

CORBEIL-ESSONNES

Commune

Commune

LISSES

Commune d'ORMOY

Commune de MENNECY

LEGENDE

- LIMITE DE ZONE
- MARGE DE REAL
- ESPACES BOBES CLARES
- ESPACES PAYSAGERS A PRESERVER
- EMPLACEMENTS RESERVES
- AXE PRINCIPAL DE COMPOSITION
- ZONE DE BRUIT AUX ABORDS DES INFRASTRUCTURES
- PATRIMOINE OU ELEMENT REMARQUABLE AU TITRE DE L'ARTICLE L1517 DU CGU
- CHEMINEMENTS PIEDONS A CONSERVER
- ZONE DE PROTECTION (50M) DES LINDRES
- SECTEURS CONCERNES PAR LE PPR (voir détails dans les servitudes au plan n°1)

N° de emplacement réservé	Objet	Superficie	Bénéficiaire	Zonage au PLU
1	B n°184, B n°185, B n°195, B n°234, B n°285, B n°286, B n°1121, B n°1150 et B n°1190	2 810 m²	Commune	N
2	Aménagement d'un accès et de circulations	235 m²	Commune	UA
3	AC n°273 Aménagement d'équipements publics liés à l'extension de l'école	5 095 m²	Commune	UA
Total des surfaces		8 140 m²		

